



## voiture succession enfant mineur

Par coucouchida, le 20/11/2019 à 12:15

Bonjour,

**Mon ex-époux est décédé en a 2 enfants en commun qui sont mineurs, je suis la tutrice légale des mes enfantst, quii sont les seuls héritiers de leur père. Le papa défunt à laisser une voiture, qui ne circule pas depuis son décès, ce véhicule appartient maintenant à mes 2 enfants, cette voiture n'est pas en bont état, éllé est tombée en panne dans la cour, le garagiste l'a ramené en dépanneuse, à son garage, il m'a conseillé de la vendre le plus visite possible si nom, il va m'engendrer des frais d'entretien, parce qu'il ne circule pas, le contrôle technique la refuser, il faut faire des réparations, j'ai acheté toutes les pièces pour la faire réparer pour la repasser au contrôle technique. je voudrais faire une demande pour le juge tutelle mineur pour vendre cette voiture qui m'a couté des frais, est ce que le juge acceptera que je mette cette voiture en vente et après la vente est ce que j'ai le droit de récupérer les frais des réparations et du contrôle technique que j'ai payé. bien sûr l'argent de la vente du véhicule sera versé dans le compte personnel de mes enfants.**

**Merci votre réponse**

Par CarolineDenambride, le 21/11/2019 à 11:49

Chère Madame,

A mon sens, si vous saisissez le Juge de cette demande, elle devait vous être accordée sous réserve de justifier de vos diligences dans l'intérêt de vos enfants.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate

Denambride-avocat.com